



Yvelines • Hauts-de-Seine

**PROCES-VERBAL**

**COMITÉ D'HYGIENE, DE  
SECURITE ET DES  
CONDITIONS DE  
TRAVAIL**

**du  
27 mai  
2019**

État de présence

Représentants de l'administration

TITULAIRES	Qualité	Présence	Vote
Jeanne BECART	Vice-présidente de la commission Personnel, administration générale		
Grégory DEBOUT	Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive		X
Sophie DUJARDIN-JOSEPH-FRANCOIS	Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions		X
Ghislain FOURNIER	Président de la commission Personnel, administration générale		X
Pierre NOUGAREDE	Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		X

SUPLÉANTS	Qualité	Présence	Vote
Rita DEMBLON-POLLET	Membre de la commission Personnel, administration générale		
Caroline BUSTOS	Archéologue chargée du suivi administratif des opérations		
Corinne PETIT-GROUD	Adjointe au chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive		
Josette JEAN	Membre de la commission Personnel, administration générale		X
Morgane SANCHEZ	Adjointe au directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		
		<b>Votants : 5</b>	

Représentants des organisations syndicales

TITULAIRES	Organisation syndicale	Présence	Vote
Yann FISANNE	CGT		X
Aurélie SUBTIL	CGT		X
Hervé GENINASCA	Convergence syndicale		X
Yves BERRY	Convergence syndicale		X
Sandrine LEFEVRE	Convergence syndicale		X

SUPLÉANTS	Organisation syndicale	Présence	Vote
Laurent HENU	CGT		
Thierry COUPEAU	CGT		
Jean-Pierre BURDET	Convergence syndicale	X	
Eric CELERIER	Convergence syndicale	X	
Olivier TRONCIN	Convergence syndicale	X	
		<b>Votants : 5</b>	

Monsieur Ghislain FOURNIER ouvre la séance à 14 heures 30 minutes.

Monsieur Dominique BENOIT, Secrétaire général de l'Etablissement public interdépartemental, assure le secrétariat de séance.

A l'invitation de Ghislain FOURNIER, Monsieur Hervé GENINASCA est désigné secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

## ORDRE DU JOUR

\* \* \* \* \*

- 1) Installation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- 2) Règlement intérieur du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- 3) Communication sur les actions d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail mises en œuvre depuis la création de l'Etablissement (présentation par Kévin DELEIGNIES, Responsable du service prévention des risques professionnels au CIG Grande couronne
- 4) Questions diverses

## Point n°1 – Installation du comité technique

Monsieur Ghislain FOURNIER donne lecture :

- de l'arrêté de Monsieur le Président de l'Etablissement public interdépartemental n°EPI-2019-02 fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,
- de l'arrêté de Monsieur le Président de l'Etablissement public interdépartemental n°EPI-2019-04 portant délégation de fonction

Il procède ensuite à la notification de l'arrêté fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Etablissement public interdépartemental aux membres présents qui le signent.

Il propose aux membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de signer une autorisation pour dématérialiser les documents administratifs.

## Point n°2 – Règlement intérieur du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail examinent le projet de règlement intérieur et formulent les remarques suivantes :

### Convergence :

Article 4 : quel est le médecin de prévention ?

- ⇒ le médecin dépend de l'employeur de l'agent :
  - pour les agents mis à disposition par le CD 78 : médecin du CIG Grande couronne,
  - pour les agents rémunérés par l'EPI et mis à disposition par le CD 92 : médecin du service médical du CD 92.
- ⇒ il est donc précisé : «médecin de prévention compétent ».

Article 18 : il est demandé une liste des sites et un calendrier des visites.

- ⇒ cette liste et le calendrier seront communiqués pour le prochain CHSCT.

### CGT :

Article 13 : il est proposé une remonté des observations et suggestions au secrétariat général au fil de l'eau.

- ⇒ la proposition est acceptée.

Article 19 : Il est demandé l'indemnisation des frais de déplacement.

- ⇒ cette question sera évoquée lors de la prochaine réunion du Comité technique dans le cadre de l'examen des conditions d'exercice du droit syndical.

### Convergence et CGT :

Article 10 : il est demandé de préciser la durée d'occupation par chaque organisation syndicale de la fonction de secrétaire du CHSCT.

- ⇒ sur proposition de Convergence, il est décidé une alternance par cycle de trois réunions : deux fois par Convergence et une fois par la CGT, conformément aux résultats des élections.

Article 20 : Il est demandé la suppression du second paragraphe.

- ⇒ la proposition est acceptée.

### VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

### VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

**Point n°3–Communication sur les actions d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail mises en œuvre depuis la création de l’Etablissement (présentation par Kevin DELEIGNIES, Responsable du service prévention des risques au CIG Grande couronne)**

Les membres du Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail formulent les remarques suivantes :

**Convergence et CGT :**

Quels sont les moyens d’accès aux documents ?

- ⇒ la mise à disposition d’espaces d’affichage sur chaque site sera vérifiée et il en sera rendu compte à la prochaine réunion.
- ⇒ un espace informatique partagé à usage exclusif des membres du CHSCT sera mis en place avant l’été.

**Convergence :**

Comment sont actualisés les Documents Uniques ?

- ⇒ au minimum une fois par an,
- ⇒ et en cas d’incident ou d’accident.

## Questions diverses

Le Président rappelle que, conformément à l'article 6 du Règlement intérieur qui vient d'être voté les questions diverses devront à l'avenir être adressées au secrétariat général en amont de la fixation de l'ordre du jour.

Le Secrétaire général informe les représentants du personnel de «Rencontres estivales » à l'attention des agents des deux départements le 4 juillet prochain après-midi au Domaine de Madame Elisabeth à Versailles.

Afin de permettre aux participants à la formation obligatoire des membres du CHSCT qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 5 juillet de participer à cette manifestation, il est proposé de concentrer le programme sur 4,5 jours.

⇒ cette proposition est acceptée.

### **CGT :**

Conditions de saisine de la CAP :

⇒ il est rappelé que les agents mis à disposition relèvent de la CAP de leur employeur.

Mise en place de caméras sur le site de Saint Cyr l'Ecole :

⇒ il est précisé que suite au départ en retraite de l'agent logé sur le site par Nécessité Absolue de Service et à plusieurs intrusions et vols, il est envisagé la mise en place d'un système de vidéo surveillance.


⇒ un point sera fait lors de la prochaine réunion.

### **Convergence :**

Demande à avoir des informations sur l'avancement du projet de fusion des 2 Départements et de ses conséquences sur l'EPI

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Ghislain FOURNIER remercie chacun pour sa présence et lève la séance à 15 heures 40.

Le Président,

  
**Ghislain FOURNIER**  
Président de la commission  
Personnel, administration  
générale

Le Secrétaire administratif,

  
**Dominique BENOIT**  
Secrétaire général de  
l'Etablissement public  
interdépartemental

Le Secrétaire du CHSCT,

  
**Hervé GENINASCA**  
Convergence